

Association OSONS !

Guichet des associations
40 ter Square des Antilles
35 400 SAINT-MALO

SAINT MALO, le 05 Juillet 2017

RAR n°: 1A 122 029 1380 4

Objet : Votre courrier RAR du 14/06 sur les nuisances olfactives dans St-MALO

Monsieur GUILLARD,

En réponse à votre courrier du 14 juin 2017, nous vous confirmons que nous sommes bien en phase avec ce que nous avons annoncé lors de notre réunion du 16 février 2017. Le Groupe Roullier participe à une campagne de mesures sur la qualité de l'air, associé à Saint-Malo Agglomération et la CCI 35.

L'ensemble des relevés est réalisé par des organismes agréés et le protocole de mesures a été validé par notre autorité de tutelle, l'objectif étant de déterminer l'origine et la nature de ces rejets pour en préciser l'importance.

Cette campagne de mesures se place aussi dans le cadre de contrôles fréquents et réguliers de nos installations, et à ce jour, l'ensemble des relevés que nous avons réalisés respectent les seuils qui nous sont imposés dans nos arrêtés préfectoraux. Aucun élément ne vous permet donc d'avancer le fait que nous ne respectons pas nos arrêtés préfectoraux.

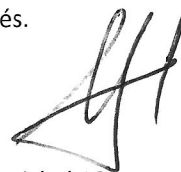
Parallèlement à ces mesures, nous continuons à travailler sur la recherche de nouvelles solutions devant nous permettre de réduire encore plus les émissions d'odeurs pouvant provenir de nos sites. Des pistes d'amélioration sont avancées et des essais sur de nouvelles techniques innovantes doivent être réalisés pour valider leur efficacité.

De plus, nous avons contacté Air Pays de Loire qui a contribué à la mise en place d'un réseau de nez en Pays de Loire afin d'étudier la faisabilité d'une transposition éventuelle sur l'agglomération malouine.

Comme nous l'avions demandé lors de notre réunion du 16 février, nous souhaiterions savoir si de votre côté, vous aviez avancé sur le recensement des autres sources malouines de nuisances potentielles et si vous aviez mené des actions d'information.

Enfin, nous souhaitons préciser que les relations privilégiées que nous avons liées avec votre association rentraient dans un cadre de concertation et de présentation de nos activités. Toutefois, certaines prises de positions par rapport à notre Groupe nous amènent à repenser le mode de relation que nous appliquerons à l'avenir avec votre association, tout en privilégiant l'apaisement et le dialogue.

Je vous prie d'agréer, Monsieur GUILLARD, l'expression de mes sentiments distingués.



Michel ARA
Directeur Industriel